

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

DS
531
I.5634



S. M. NORODOM SIHANOUK.

LOTÉRIE INDOCHINOISE



-Tr. TANLOC

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 60

SOMMAIRE

	Pages		Pages
<i>La France en marche. — La corporation bancaire</i> , par ROBERT VANNELL	1	<i>Les Conseillers Fédéraux (Cochinchine) :</i>	
<i>Opinions laotiennes. — Appel aux jeunes Lao</i> , par THAO-KOU	4	<i>M. Ho-van-Trung</i>	XI
<i>Echange de message entre le Maréchal Pétain et le Roi du Cambodge</i>	8	<i>M. Nguyễn-thanh-Liêm</i>	XII
<i>Le couronnement de S. M. Norodom Sihanouk</i> I à VIII		<i>De S. M. Norodom à S. M. Norodom Sihanouk</i> (1864-1941), par R.-G.	9
<i>La Fête des Morts :</i>		<i>Feuilles errantes. — Bokor (suite)</i> , par le Dr GUY ISSARTIER	11
<i>A Hanoi</i>	IX	<i>La Semaine dans le Monde</i> , par JEAN DESCHAMPS	13
<i>A Phnom-penh</i>	X	<i>Naissances — Mariages — Décès</i>	15
		<i>Mots croisés n° 51</i>	16
		<i>Solution des mots croisés n° 50</i>	16

LA FRANCE EN MARCHE

LA CORPORATION BANCAIRE

par ROBERT VANNELL.



EST à dessein que nous avons associé les deux mots qui précèdent. La moins organisée de nos professions — s'entend au point de vue du contrôle de l'Etat — est parvenue, depuis la loi du 3 juillet 1941, à l'avant-garde de l'organisation corporative de la France. La profession bancaire s'est intégrée dans l'ensemble des activités de la France nouvelle et sera demain la grande distributrice du crédit privé, indispensable à la mise en œuvre rationnelle des ressources de notre pays.

La réforme de structure que vient de décider le Maréchal est très caractéristique du renforcement de l'autorité du nouvel Etat français, car elle s'attaque à une activité qui, par certains côtés, s'était maintenue jusqu'ici au-dessus des lois. On se souvient des scandales financiers qui, depuis Panama jusqu'à Stavisky, avaient éclaboussé les différents cabinets de la III^e République. On n'a pas oublié les multiples saignées, faites à l'épargne française, par les Oustric, Hanau et autres Rochette. Chacun de ces scandales remettait

le problème du contrôle des banques sur le plan de l'actualité ; les pouvoirs publics, désireux de supprimer une source bien connue de corruption, en prescrivaient l'étude, mais les projets établis, allaient très rapidement rejoindre, dans l'armoire aux souvenirs, les faits bien vite oubliés, qui avaient présidé à leur naissance.

Le texte, qui vient de paraître au « Journal Officiel » du 6 juillet dernier, réglemente l'activité des banques et organise la profession bancaire sous le contrôle de l'Etat. Le Maréchal avait, dès le lendemain de l'armistice, pris nettement parti contre l'ignoble tyrannie de l'argent ; il voulait, en matière de finances privées, que le crédit soit un élément constructif de la vie de la nation et non plus un obstacle à son retour à une vie économique normale.

La loi nouvelle vient de consacrer l'autorité de l'Etat sur la profession bancaire ; elle définit tout d'abord la profession de banquier et limite le droit de faire usage de l'appellation de banque ou de banquier : « Sont considérées comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières ». Cette définition exclut de la profession de banquier les agents de change, commissionnaires, encaisseurs, courtiers et intermédiaires divers, effectuant des opérations à court terme ou des opérations de change. Ces métiers feront l'objet d'une réglementation spéciale. Une liste des entreprises répondant à la définition de banque sera établie et, seules, celles qui seront inscrites sur ces listes auront le droit d'exercer ce genre d'activité. Une liste spéciale sera également dressée, des établissements étrangers rentrant dans la définition et autorisés à exercer, en France, leur activité. L'inscription sur la liste des banques est une condition absolue d'existence et toute banque qui cesse de remplir les conditions exigées ou qui viole les dispositions légales est impitoyablement exclue de la profession.

Sélectionner les établissements pouvant se prévaloir du titre de banque, n'était pas suffisant, il fallait s'assurer qu'ils disposent, pour exercer leur profession, des ressources suffisantes. Un arrêté du Ministre des Finances fixe désormais, pour chacun d'eux, le capital minimum qui doit être réuni, le montant de ce capital variant suivant la forme de l'entreprise et le nombre de ses succursales

ou agences permanentes. En vue, toutefois, de préserver l'existence des banques de province, dont l'activité s'est montrée, sur le plan régional, extrêmement féconde, des délais assez longs ont été prévus pour la constitution du capital minimum exigé. Les banques provinciales rentrent dans le cadre de la décentralisation administrative préconisée par le Maréchal et, comme telles, bénéficient, de la part de l'Etat, d'une très large compréhension, motivée, au surplus, par les services rendus à l'épargne locale. L'exercice d'une activité limitativement déterminée, la réunion d'un capital social minimum, ne seront pas des conditions suffisantes ; la nouvelle législation tient le plus grand compte de la moralité des dirigeants et de leurs capacités professionnelles. On ne verra plus dans la France nouvelle, la gérance des économies, péniblement amassées par de petits épargnants, confiée à un quelconque aventurier ou à un escroc notoire, la confiance renaître et l'épargne ne sera plus rebutée par les risques qu'elle encourait jusqu'ici dans son placement.

Le Maréchal est allé plus loin, dans son souci d'honnêteté et de franchise : il a voulu — sans pour cela vouloir trahir le secret d'affaires privées — que la clientèle des banques puisse connaître la situation de ceux à qui elle confie ses fonds. Les banques, à l'instar de la Banque de France, seront désormais astreintes à publier, périodiquement, leurs bilans. Ces bilans seront établis, sous le contrôle d'un commissaire agréé par l'Etat, qui utilisera une formule unique et fournira ainsi au public un document sincère, représentant, à un moment déterminé, la situation véritable de l'établissement financier. La confiance de l'épargne n'en sera que plus grande et, dans cette publicité, la banque trouvera son compte. Ce contrôle de la puissance publique aura en outre le grand avantage de prévenir la distribution de dividendes fictifs ou la pratique des investissements où des amortissements trop massifs qui, trop souvent, réduisent dans une mesure dangereuse les liquidités de ces établissements.

Le contrôle de l'Etat sur la profession bancaire est exercé par des organismes nouveaux mêlés à la vie de la profession, en connaissant les moindres rouages et ayant sur les difficultés et les problèmes que posent, à l'égard du crédit, les besoins du pays, des vues pratiques et averties. Ces organismes sont le Comité permanent d'organisation professionnelle et la Commission de contrôle des banques ; auprès d'eux, une as-

sociation professionnelle, à laquelle toutes les banques sont tenues d'adhérer, est chargée de l'exécution de leurs décisions.

Le Comité permanent d'organisation professionnelle assume la direction et l'organisation de la profession ; composé de six membres, choisis parmi les représentants les plus qualifiés de la profession bancaire, il est nommé par le Ministre des Finances et assisté d'un Commissaire du Gouvernement ayant part aux délibérations et aux votes et pouvant demander, le cas échéant, une seconde délibération sur les décisions prises par le Comité.

La Commission de contrôle des banques veille — sans ingérence outrancière et directe — à l'application de la législation et sanctionne les manquements qui pourraient être constatés. Présidée par le Gouverneur de la Banque de France, elle comprend le Directeur du Trésor au Ministère des Finances et le Président du Comité permanent d'organisation. Son fonctionnement est extrêmement souple ; composée de techniciens financiers, experts en matière de banque, elle pourra proposer au Ministre des Finances, toute modification utile à la réglementation en vigueur et donner des directives précises pour l'établissement des bilans et des situations périodiques qui seront désormais publiés.

L'Association professionnelle bancaire traduit le caractère corporatif de la nouvelle réglementation. Cette association, constituée sous l'empire de la loi de 1941, est un organisme patronal. Véritable syndicat à caractère « obligatoire », il remplace toutes les associations actuelles relatives à la profession bancaire. Dirigée par un Comité, elle aura surtout pour tâche de surveiller la moralité de la profession et de régler en conciliation toutes les difficultés inhérentes à son exercice. Les banquiers retireront, sans nul doute, de cette forme de représentation professionnelle, des avantages substantiels.

Cette association n'aura pas toutefois à assumer le contrôle technique du commerce de banque qui est dévolu, comme nous l'avons vu plus haut, à une Commission spéciale, pas plus qu'elle n'aura à connaître les questions de statut du personnel qui seront fixées par la Charte du Travail pour l'ensemble des professions. Les conflits susceptibles d'opposer les banquiers et leur personnel seront réglés par les délégués des syndicats patronaux et ouvriers au sein du Comité d'organisation professionnelle dans un esprit de conciliation, en vue de la prospérité commune d'une entreprise aux résultats de la-

quelle les uns et les autres auront dorénavant leur part.

La loi du 3 juillet 1941 concerne également les professions annexes s'occupant de crédit et touchant aux marchés financiers. Elle prévoit que l'action du Comité permanent d'organisation professionnelle s'étendra aux entreprises et aux personnes qui, sans satisfaire aux conditions fixées par la loi pour répondre à la définition de banque et de banquier, exercent une activité voisine. Une seconde loi qui se rapprochera, en bien des cas, de celle qui fixe le statut des banques privées, viendra prochainement les réglementer.

En résumé, le grand mérite de la nouvelle législation est de s'attaquer à un problème fondamental de notre économie, un problème qu'aucun gouvernement n'avait pu jusqu'ici résoudre, en dépit de la nécessité impérieuse de mettre le crédit au service de l'économie et non plus l'économie au service des institutions de crédit, comme ce fut trop souvent le cas. Si, dans ce domaine, la Révolution Nationale a d'emblée atteint sa physionomie quasi définitive et a pu, dans une seule étape, atteindre une organisation corporative avancée, c'est qu'elle s'exerçait sur un terrain favorable.

En dépit des crises économiques, les banques avaient été gérées avec prudence ; c'étaient des organismes sains qui n'avaient subi, pour la plupart, aucune défaillance grave ; il suffisait de les mettre simplement en harmonie avec l'économie nouvelle, dans le cadre de la rénovation française, pour qu'elles fussent prêtes à accomplir leur tâche, en vue de la restauration du crédit et de la renaissance de l'épargne.

La réforme bancaire que vient de réaliser le Maréchal Pétain se borne à préciser les grandes lignes de la nouvelle organisation bancaire de la France ; laissant de côté les formules étroites et rigides, en faveur dans certains pays étrangers, elle n'intervient dans le fonctionnement du commerce de banque que pour donner des garanties à l'épargne ou pour inciter les dirigeants des institutions de crédit à une sage prudence dans la conduite de leurs opérations financières. L'épargne française a été, pendant longtemps, une des bases de la puissance française, fruit du travail des travailleurs modestes, il était tout naturel qu'elle fût, dans la France nouvelle, encouragée et protégée. Là encore, le Maréchal n'a pas failli à sa mission salvatrice.

Robert VANNELL.

OPINIONS LAOTIENNES

APPEL AUX JEUNES LAO



'ADAGE est vrai qui dit que « à quelque chose, malheur est bon ».

Les Laotiens viennent de l'apprendre à leurs dépens et à leur profit.

La dure épreuve qu'ils ont récemment subie leur a donné un enseignement qui leur permettra peut-être de trouver le chemin de leur salut.

Alors que dans un passé pas très lointain nos compatriotes ne se complaisaient que dans un isolement égoïste, ne concevaient le bonheur que dans la satisfaction de leurs besoins immédiats, n'avaient pour tout souci que celui de jouir et de paraître, les récentes hostilités leur ont ouvert les yeux. Ils comprennent enfin que l'individu n'est rien, que le pays est tout et que si le pays souffre, le peuple entier en ressent les effets.

Laotien, aimant mon pays, je suis heureux de constater ce changement et j'applaudis de tout cœur à cette éclosion de nouveaux sentiments dans les cœurs laotiens.

Le mot patriotisme — enregistrons ce fait avec joie — a maintenant un sens pour les Laotiens, et cela, j'en suis certain, ne peut que reconforter tous ceux qui, à un titre quelconque. Français ou Indochinois, depuis bientôt cinquante ans, travaillent pour notre pays.

Mais qu'on ne se méprenne pas. Par patriotisme, nous voulons entendre ici notre volonté, notre détermination, d'être utiles à notre pays.

Les récentes hostilités et la perte d'une petite partie du Laos ont, Dieu merci, provoqué de salutaires réflexions dans les têtes — un peu légères — des Laotiens.

Beaucoup maintenant parlent du pays dont, il y a seulement un an, on semblait ignorer l'existence.

Beaucoup se rendent compte que, derrière ce pays, s'abritent une histoire et un passé, parfois glorieux, et toujours dignes de respects.

Ils reconnaissent la nécessité du maintien du « Muong Lao » qu'un voisin entreprenant veut rayer de la carte du monde.

Mais, connaissant leur faiblesse, ils ne conçoivent la possibilité de ce maintien qu'avec l'aide et sous l'égide de la France.

Tous se tournent donc vers la France pour

lui demander de les aider à maintenir le Muong Lao sous sa bienveillante protection.

Et la France a compris leur vœu et devancé leurs désirs. Penchée sur le pays lao avec plus de bonté que jamais, elle entreprend aujourd'hui l'œuvre admirable de sa résurrection morale et nationale.

Grâce à la libéralité du Gouvernement général, notre Laos vient de voir naître son premier journal, le *Lao-Nhay*. Grâce à elle également, la voix lao retentit du poste radio de Vientiane dans toute la vallée du Mékong. Nos associations reprennent vie, de nouveaux groupements s'organisent, et une vie nouvelle commence à animer le corps indolent de notre grand pays.

C'est sur ce nouvel état des choses et des esprits que je voudrais attirer l'attention de mes compatriotes. Et aussi celle de quelques Français car, nous voyant une âme nouvelle, pourquoi des Français ne nous prendraient-ils pas en affection, ne nous encourageraient-ils pas de leur sympathie et ne nous aideraient-ils pas de leur appui ?

C'est maintenant à mes compatriotes que je désire m'adresser.

CHERS COMPATRIOTES,

A une âme nouvelle doit correspondre une vie nouvelle.

Reconnaissons que, jusqu'ici, nous n'avons rien fait ou presque rien pour notre pays.

Nous avons, certes, créé des associations qui s'occupent de nos intérêts corporatifs ou professionnels.

A notre pays, à son évolution, aucun groupement à proprement parler ne s'était intéressé.

Aucune société du genre de l'A. F. I. M. A. du Tonkin (Société pour la Formation intellectuelle et morale des Annamites), de la S. A. M. I. P. I. C. de la Cochinchine (Société pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des Indigènes de Cochinchine), de la S. E. E. O. de l'Annam (Société d'encouragement aux études occidentales), n'existe au Laos.

Nous nous sommes dit : pas de politique. On nous l'interdit.

D'accord : mais il y a politique et politique ! Une homme qui prétend aimer son pays doit-il se désintéresser du sort de celui-ci ?... Doit-il se borner à vivre passivement sa vie quotidienne alors qu'il sait que son concours peut être utile à ses compatriotes ?...

Je réponds : non ! J'estime que c'est non seulement notre droit de coopérer avec l'Administration mais c'est encore notre devoir, et notre devoir le plus important.

Aider le Gouvernement dans l'accomplissement de sa mission civilisatrice, faire de la propagande en faveur de la fréquentation des écoles ou des hôpitaux, faire comprendre à nos compatriotes la légitimité des impôts ou la nécessité des prestations, leur apprendre que le Gouvernement de l'Indochine supporte la moitié ou presque les deux tiers des dépenses du Laos, etc..., c'est s'occuper de politique. Qui oserait nous en faire grief ?

C'est de cette politique dont je veux vous entretenir et à laquelle je demande à mes compatriotes de penser.

La vie n'est pas neutre, elle consiste à prendre hardiment parti, et le vénéré Maréchal Pétain lui-même nous le rappelle. Or, est-il un meilleur parti à prendre pour nous, Laotiens, que de tâcher d'être utiles à notre pays ?

La politique administrative n'est pas de notre ressort, nous le savons, et nul n'aura à nous le rappeler.

Quant à la politique d'opposition, plus ou moins agressive, bannissons-la loin, bien loin, de notre esprit. Elle est non seulement inopportune, mais encore nettement contraire à notre intérêt vital.

Dans un pays comme le nôtre notre première tâche doit consister à faire comprendre à nos paysans — et même hélas ! à certains de nos « intellectuels » — ce que c'est que le pays, et comment nous devons travailler avec union pour son développement et sa prospérité.

Peuple enfant, nous devons vivre en enfant, c'est-à-dire en nous appuyant nécessairement sur un appui, avec l'aide indispensable d'un tuteur. Or la France, avec ses nobles traditions humanitaires, par ailleurs exemptes de tout sentiment raciste, est la plus qualifiée pour remplir cette noble et importante mission.

Faisons-lui donc confiance et aidons-la dans sa grande tâche du mieux que nous pourrons.

★ ★

Compatriotes ! Je n'ignore pas que la volonté de nous rendre utiles couvrait plus ou moins dans nos cœurs, mais que faute d'union, de com-

préhension réciproque, et aussi, il faut le reconnaître, de moyens, nous n'avons pu jusqu'ici la mettre au service de notre patrie.

Le moment me semble maintenant particulièrement propice de nous grouper, de grouper nos volontés, nos efforts, nos intelligences, pour les employer à la reconstruction de notre cher Muong Lao. Et comme le « Muong Lao » est, si je puis ainsi m'exprimer, la propriété de tous les Lao, il importe que ces derniers participent tous sans réticence à l'œuvre commune : le redressement de notre pays.

Je sais, pour avoir le privilège de vous connaître presque tous que, comme moi, vous êtes prêts à vous dévouer à cette cause. Mais pour la bien servir il est nécessaire que nous soyons d'accord sur les moyens essentiels à employer et sur les principales étapes à parcourir : je veux dire qu'il nous faut un programme.

Que devons-nous faire ? En quoi peut consister notre action ?

La meilleure solution à mon avis, qui est partagé par tous les jeunes de Vientiane, est tout d'abord d'obéir à nos dirigeants, de leur faire confiance absolue, d'attendre leur mot d'ordre et de réaliser leurs instructions.

Peuple encore peu évolué — reconnaissons-le sincèrement — nous n'avons pas à prendre position dans les questions qui dépassent la vie de notre pays. Des initiatives malencontreuses peuvent nous perdre irrémédiablement.

Mais vis-à-vis de nous-mêmes, de nos compatriotes, dans quel sens devons-nous agir ?

Cette question n'intéresse pour ainsi dire que nous, nous regarde seuls, et comme le Gouvernement ne peut nous y suivre, elle est plus délicate.

Avant de vous donner mon avis à ce sujet, je crois utile de vous demander de méditer sur notre passé.

Notre Laos, alors du nom glorieux de Lan-Xang, fut un grand pays, craint et respecté.

Notre décadence a pour cause essentielle les désaccords de nos pères.

P. Le Boulanger, dans son *Histoire du Laos français*, déplorant la scission du Lan-Xang, écrit :

« C'en était fait du Lan-Xang à qui cette scission devait être mortelle.

« Les deux principautés ne cesseront dès lors de se jalouser, de s'entre-déchirer et d'aggraver leur servitude vis-à-vis de l'étranger en appelant les princes voisins à leur aide pour tenter de reformer chacun à son profit une unité laotienne devenue impossible suivant le vieil adage : « Tout « royaume divisé périra ». Lutte fratricide dans

laquelle Vientiane sombrera définitivement et Luang-prabang, tombé sous le double joug de l'Annam et du Siam, ne devra son salut qu'à la France. »

C'est clair. Nos pères sacrifièrent l'intérêt supérieur du pays à leurs intérêts personnels. La conséquence de cet agissement nous fut fatale, et sans l'intervention providentielle de la France, notre pays aurait depuis lors disparu du monde.

Ainsi le passé dicte sa leçon à l'avenir : à nous donc, compatriotes, de ne pas tomber dans les mêmes erreurs que nos pères.

Unissons-nous. N'oublions pas que l'union seule fait la force et que c'est par l'union seule qu'on peut obtenir des résultats tangibles. Comme au soir d'orage la famille se réunit et se resserre, dans ce temps d'épreuves la solidarité et l'union entre tous les Laotiens sont plus que jamais nécessaires et doivent être plus fortes et plus étroites que jamais.

Quand le pays est menacé de disparaître, quand ainsi son sort est en jeu, comme c'est le cas du nôtre, oublions nos intérêts propres, faisons abdication de nos commodités personnelles, renonçons à nos préférences individuelles, pour ne voir que le pays et le pays seul.

S'adressant à la jeunesse française le 29 décembre 1940 dans une allocution radiodiffusée, le Maréchal Pétain, après l'avoir exhortée au travail et aux efforts, lui a dit :

« Le maxime égoïste qui fut trop souvent celle de vos devanciers : « chacun pour soi et personne pour tous », est absurde en elle-même et désastreuse en ses conséquences.

« Comprenez bien, jeunes amis, que cet individualisme dont nous nous vantions comme d'un privilège est à l'origine des *maux dont nous avons failli périr*.

« Nous voulons reconstruire et la préface nécessaire à toute reconstruction c'est d'éliminer l'individualisme destructeur, destructeur de la famille dont il brise ou relâche les liens, destructeur du travail à l'encontre duquel il proclame le droit à la paresse, destructeur de la patrie dont il ébranle la cohésion quand il n'en dissout pas l'unité.

« Seul le don de soi donne son sens à la vie individuelle, en la rattachant à quelque chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie. »

On ne saurait mieux dire, mieux conseiller, mieux condamner l'individualisme, « *origine des maux dont nous avons failli périr* » et je dirais pour nous, Laotiens, dont nous avons péri.

Il est des vérités qui sont vraies partout et sous tous les cieux. Celle dite par le Maréchal en

est une. Je la livre à la méditation de mes compatriotes soucieux de l'avenir de leur pays.

Dans une proportion moindre, nous connaissons à peu près les mêmes maux dont souffre la France. La plupart des conseils donnés par le Maréchal aux Français s'appliquent à notre pays. Tirons-en notre profit.

Jeunes Laotiens ! C'est sur nous que repose l'avenir de notre pays. Travaillons à éviter que nos fils, en apprenant leur histoire, dans cent ou deux cents ans plus tard, ne disent ce que, aujourd'hui, en parlant de notre décadence, nous disons de nos devanciers : « ce n'est pas notre faute, mais celle de nos pères. »

De nature molle, indolente, nous nous laissons le plus souvent vivre, ce qui fait que certains publicistes et même quelques-uns de nos Administrateurs, nous qualifient de « su-su » (indifférents), de paresseux, voire de débauchés.

Démentons cette allégation. Donnons-nous une discipline nouvelle. Vivons pleinement, intensément dans la plus large conception de ce mot, et ne nous bornons plus à seulement exister.

Il y va de la conservation de notre race que nous devons à tout prix maintenir dans le monde. On l'a dit : « celui qui ne monte pas descend ». Parfois même — je pense au Laos — il disparaît.

Relisons ce qu'écrit Charles Gide dans son *Cours d'Economie politique* :

« Malheur aux races satisfaites à trop bon marché qui n'étendent pas leur désir au delà du cercle étroit d'un horizon prochain et qui ne demandent qu'une poignée de fruits mûrs pour vivre et un pan de mur pour y dormir à l'abri du soleil. Elles n'ont pas seulement supprimé les besoins, elles ont supprimé l'effort. Elles ne tarderont pas à disparaître d'une terre dont elles n'ont pas su tirer parti. »

Compatriotes ! Compatriotes ! Réfléchissons ! Notre race n'est-elle pas de celles dont parle Charles Gide ?

Si oui, nous sommes avertis ! Et voulons-nous exister ou disparaître ?

Si, comme j'en suis certain, nous tenons absolument à ne pas nous laisser supplanter dans notre propre pays par d'autres plus entreprenants et plus laborieux, soyons nous-mêmes entreprenants et laborieux.

Changeons donc notre façon trop facile de vivre, et travaillons par une propagande intense, à ce que nos paysans, à ce que nos camarades indolents sachent le danger qui nous menace tous et comprennent la nécessité impérieuse ;

agir est pour le Laos une question de vie ou de mort.

Notre idéal, je le répète, c'est notre patrie lao, c'est sa reconstruction.

La meilleure manière de le servir et de le réaliser — j'insiste sur ce point — c'est de concourir de notre mieux à l'œuvre nouvelle qui s'ébauche dans notre pays. Par la voie de notre journal, de notre radio, par notre influence personnelle, par tous les moyens en notre pouvoir, et au besoin par la création d'associations nouvelles, nous devons faire œuvre utile.

Notre pays avait été grand et prospère ; il est éphémèrement décadent, mais rien n'est encore perdu, puisque nous avons gardé la foi dans les destinées de notre peuple.

Ne nous résignons jamais, comme parfois nous le conseillent nos pères, à admettre que notre destin est écrit et que, quoi que nous fassions, nous ne pourrions avoir d'autre sort que celui que Dieu veut bien nous réserver.

Inculquons plutôt dans nos cœurs, dans les cœurs de nos enfants, l'amour et la nécessité du travail. N'oublions jamais que, quoi qu'on dise, c'est par le travail seul qu'un individu s'élève et se taille une gloire dans la vie, et que c'est aussi seulement par le travail de ses fils qu'un pays se redresse et se réhabilite.

Donc, tout autant pour nous-mêmes que pour

le pays — pour le pays surtout — travaillons, travaillons plus que ne le demande notre existence, travaillons pour nous élever toujours plus haut.

L'œuvre de reconstruction de notre pays est une œuvre immense, de longue haleine, dont il est vain de nous cacher les difficultés. Mais à qui veut la conservation du pays, rien n'est impossible !

Surtout ne doutons pas de la certitude de notre triomphe final. « Le doute est une lâcheté, une forme de la peur des responsabilités. En doutant de vous ou de la valeur, de la possibilité de vos tentatives, vous renversez des proportions. Vous exagérez l'ampleur de votre entreprise, et vous vous rapetissez devant elle. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le grand savant Charles Rivet (*Fais ta vie*).

Allons, compatriotes, à l'œuvre ! Apportons-y un amour de notre pays et une volonté inébranlable de le voir exister éternellement. Apportons aussi notre enthousiasme, notre ardeur juvénile et donnons-nous entièrement.

Ayons confiance en nous, ayons foi dans la destinée de notre « Muong Lao », en celle de la France, notre grande bienfaitrice, et aidons-nous, les Français nous aideront.

THAO KOU,
Phouxouei.

Le Maréchal a dit :

Je me suis promis à moi-même de ne connaître en France ni partis ni classes. Je vous appelle tous à sortir de vos cadres, de vos routines, de vos préjugés, de vos égoïsmes, de vos rancœurs, de vos défiances, et je vous exhorte à vous grouper en Français solides qui veulent défendre leur terre et leur race.

Echange de messages entre le Maréchal PÉTAİN et le Roi du Cambodge



l'occasion du couronnement de S. M. Norodom Sihanouk Varman, le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français, lui a adressé le message suivant :

« A l'occasion de votre couronnement, j'adresse solennellement à Votre Majesté, au nom de la France et de l'Empire, mes plus affectueuses félicitations, mes souhaits les plus chaleureux.

« Je formule des vœux pour la grandeur de Votre règne et la prospérité du peuple khmer.

« Je ne saurais mieux faire que d'évoquer en ce jour glorieux l'œuvre magnifique que vos Augustes Prédécesseurs réalisèrent au cours d'une amicale et confiante association avec le Protectorat français. Je suis certain que Vous aurez à cœur de poursuivre la tâche commencée et qu'apportant au Vice-Amiral d'Escadre Decoux le plus précieux des appuis, Vous la mènerez à bien pour le plus grand profit de Votre Royaume et de la Fédération tout entière.

« J'ai été profondément ému des témoignages d'affection qui me sont parvenus de toutes les parties de l'Indochine. Ils me prouvent qu'aujourd'hui plus que jamais les Khmers comme d'ailleurs les Laotiens et les Annamites, ressentent tout le prix de l'action de la France et apprécient à sa juste valeur son libéralisme, sa générosité et l'œuvre économique et sociale qu'elle a su réaliser dans leur pays.

« Je suis sûr que l'association indochinoise, si riche déjà en résultats, saura se montrer plus féconde encore et qu'écartant tout ce qui pourrait l'affaiblir, elle s'attachera à développer tout ce qui est susceptible de la consolider.

« Je compte pour ma part sur le concours dévoué des Français d'Indochine pour réaliser une telle œuvre et prouver à Votre Royaume, magnifique fleuron de l'Empire sur la terre d'Asie, l'affectueuse sollicitude de mon Gouvernement.

« Je mets au même plan de mes préoccupations toutes les nations de l'Empire, connaissant l'égal amour qu'elles portent à la France.

« Je renouvelle à Votre Majesté mes vœux les plus sincères en même temps que je lui demande de croire à ma profonde amitié. »

La réponse de S. M. SIHANOUK

« MONSIEUR LE MARÉCHAL,

« Particulièrement ému des vœux que vous avez bien voulu nous adresser à l'occasion de Notre couronnement, Nous vous exprimons Notre profonde reconnaissance comme Notre attachement respectueux. Nous profitons de l'occasion qui Nous est offerte pour affirmer solennellement Notre ardent désir de poursuivre loyalement aux côtés du Vice-Amiral d'Escadre Decoux la politique de nos Augustes Prédécesseurs. Fidèle comme eux à l'amitié française, Nous proclamons l'étroite union du Royaume khmer et de l'Empire.

« Nous sommes certains que de l'effort solidaire des Nations qui le composent naîtra cette France nouvelle forte et prospère que vous vous êtes donné pour tâche de créer et dont l'achèvement est notre vœu le plus cher. »

Le Couronnement de S.M. Norodom Sihanouk

Roi du Cambodge

28 octobre 1941...

Un grand silence s'établit dans la pénombre dorée de la grande salle. Le Gouverneur Général de l'Indochine gravit les degrés du Trône où, sous le parasol à neuf étages, immobile dans son costume étincelant, S. M. Norodom Sihanouk Varman, petit-fils de S. M. Sisowath Monivong, attend des mains du Représentant de la France, les gestes qui la consacrent.

L'Amiral Jean Decoux prend la lourde couronne présentée par les Brahmes. Il la pose sur la jeune tête. Un ébranlement sourd. Vingt

et un coups de canon s'espacent lourdement. C'est maintenant le tour du Résident Supérieur au Cambodge qui prend à deux mains l'épée sacrée. Le Souverain la saisit de la main droite. Tous les Princes, Ministres, Gouverneurs, Magistrats, joignent les mains, s'inclinent et saluent le nouveau Roi.

Hiératique et lointaine, figée sous les symboles de la puissance royale, la forme éclatante élevée au-dessus de l'assistance a pris déjà la majesté de Ses Augustes ancêtres.

Les trompes des Brahmes sonnent tout à coup leur plainte rauque. Les tambourins battent. La



SA MAJESTÉ
NORODOM
SIHANOUK
sur le Trône
sous le Parasol
à neuf étages

mm

Photo J. Lhuissier.



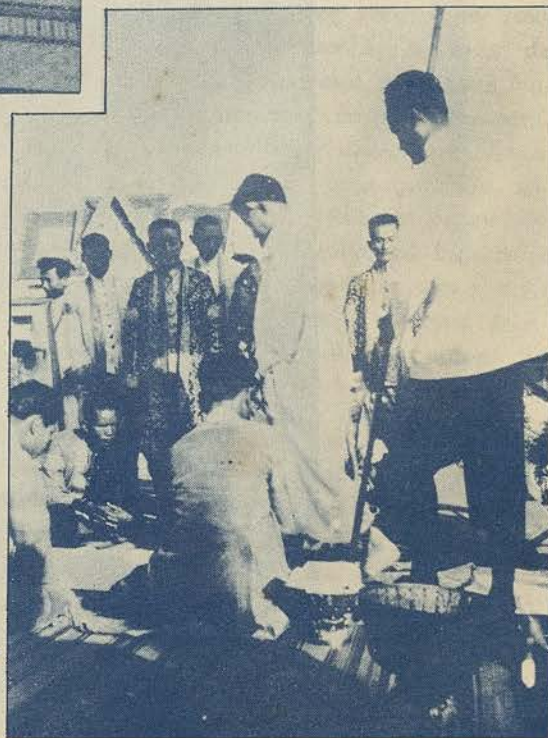
LE BAIN ROYAL

Au matin du Couronnement, le Roi
est baigné rituellement
devant la Salle du Trône

Photo Lhuissier

LE LAVEMENT DES PIEDS

Le Roi, à Sa descente du Bain,
accomplit
une cérémonie lustrale : la Lavement des pieds



musique sacrée jaillit avec force.
L'enchantement qui avait entouré
ce moment historique se rompt.

★ ★

Le Roi est descendu du Trône.
De son siège de pourpre, il ne
domine plus que de quelques
marches la blancheur de la foule
emplissant le vaste palais et la mer
des têtes. Agenouillés à ses pieds,
les Brahmes accomplissent les
gestes rituels et récitent les prières.
Tous les regards sont tendus
vers Lui. Les Princes et les Ministres
se lèvent et se placent en
cercle autour du Souverain.

Leurs tenues d'apparat uniformes :
tunique blanche à broderies, sampot
lamé aux tonalités chaudes, font
autour du Roi de belles taches
vibrantes de couleur, relevées çà et
là, par l'acidité d'un vert ou d'un
violet froid.

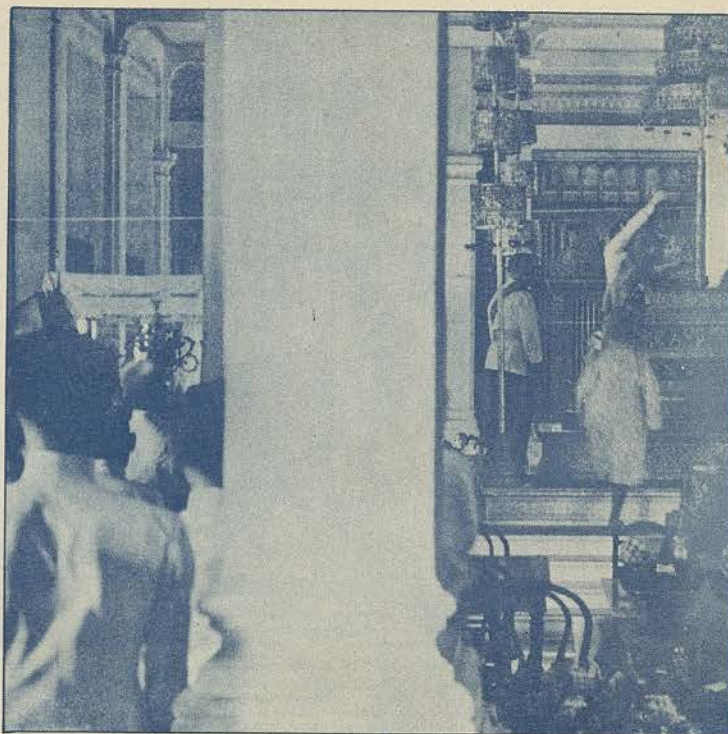
Le Chef des Brahmes saisit des
poignées de cierges allumés qu'il
promène devant la personne royale.
Puis, les flammes grêles passent
de mains en mains parmi les
hauts dignitaires. Chacun d'eux,
d'un geste vif, rabat la légère
langue de feu vers Sa Majesté.
Par ce rite, ils écartent les malé

fices de Son Auguste personne. Inlassablement, pendant que se consomment lentement les flambeaux, la roue de feu tourne lentement autour du Roi. Les minutes s'écoulent. L'orchestre emplit le temps de rythmes rapides et monotones. Des oiseaux, entrés par hasard par les portes ouvertes, se croisent, affolés, par-dessus les têtes.

★
★★

Dans la nuit où s'égrènent les dernières gouttes d'un orage, les palais royaux ont l'air de flotter comme des constructions de légendes, nées de la volonté d'un génie maître des charmes. Sous la lumière des projecteurs, ils sont d'un or translucide et irréel, cependant que des guirlandes illuminées soulignent le dessin luxuriant et rococo des portes et des murs d'enceinte. Les cornes vigoureuses, les clochetons, les flèches s'enlèvent avec force vers le ciel, sur les larges dalles brillantes des toits superposés. Tout paraît lointain et gracieux, léger et féerique.

Au palais où sont réunis les in-



↑
Le Gouverneur Général DECOUX pose la couronne royale sur la tête du Souverain

Photos Lhuissier

↓
Offrandes rituelles au Roi des Membres de la Famille Royale



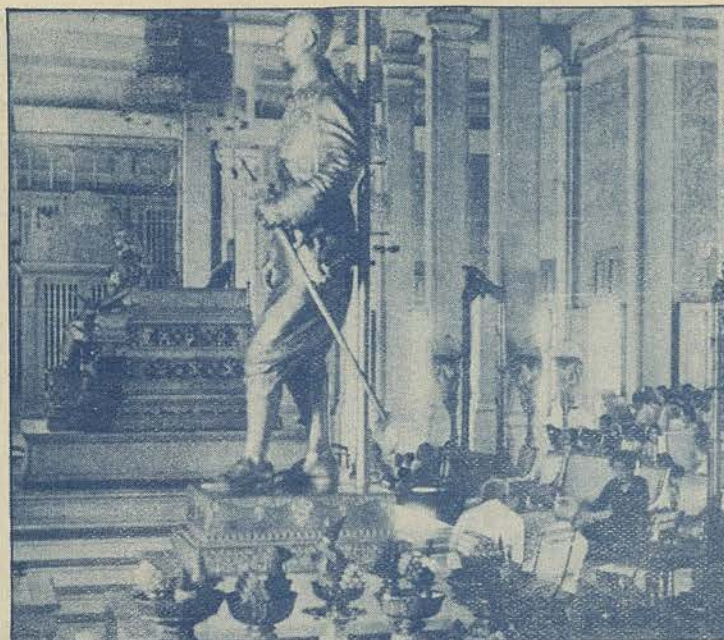


Photo Lhuissier

S. M. NORODOM SIHANOUK vient de recevoir tous les attributs de la puissance royale

Le Roi sort du Palais pour aller faire le tour de Sa ville capitale

Salutations des Bonzes

Photos Lhuissier



vités, S. M. Norodom Sihanouk reçoit le Gouverneur Général de l'Indochine, le Résident Supérieur au Cambodge, S. M. Sisavang Vong et les Princes de la Cour de Luang-prabang, le Résident Supérieur au Laos. Dans le petit salon où il a été accueilli, le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux se lève. Les conversations meurent. Entre les mains du Gouverneur Général, un grand cordon se déploie. Au nom du Maréchal, Chef de l'Etat, le Chef de l'Union indochinoise confère au Souverain les insignes de Grand Croix dans l'Ordre de





Aux portes du Palais, Sa Majesté
NORODOM SIHANOUK monte en palanquin

la Légion d'honneur. Emue et joyeuse, Sa Majesté sourit avec la bonne grâce qui lui a déjà gagné tous les cœurs.

★ ★

29 octobre 1941...

Une masse rouge et or se détache peu à peu du fond de l'avenue que dominent les stupas du Phnom.

Le cortège est là. Il avance. Des coups de canon ont marqué, tout à l'heure, la

sortie de Sa Majesté des portes du Palais. Dans la foule qui envahit les jardins, couvre de ses grappes épaisses la colline marquant le site de la capitale et déborde dans toutes les rues proches, des remous se sont formés. Seuls, paisiblement découpés sur le bleu du ciel, séparés du peuple au sommet de leur éminence comme sans doute détachés de l'agitation de ces âmes, les bonzes assemblés continuent à deviser calmement sous leurs ombrelles blanches.

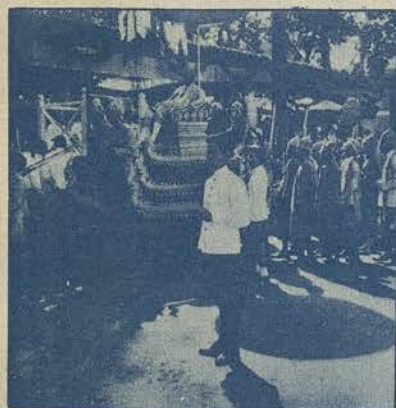
C'est pourtant leur chef religieux qui va passer,

Photo Lhuissier



Premier arrêt de la Procession Royale. — Le roi, descendu du palanquin, va monter en char. Il reçoit l'eau lustrale des mains des Brahmes en présence du Résident Supérieur au Cambodge

Licteurs et porteurs d'offrandes dans le cortège



Le Souverain,
sur le char royal, tiré
de six chevaux

Les éléphants royaux
dans le cortège





Photo Lhuissier

↑
Dernier arrêt
de la Procession Royale.
Le Roi est reçu sur le seuil
de la Résidence Supérieure
par le Vice-Amiral d'Escadre
Jean DECOUX,
Gouverneur Général
de l'Indochine
et par le représentant
de la France
au Cambodge

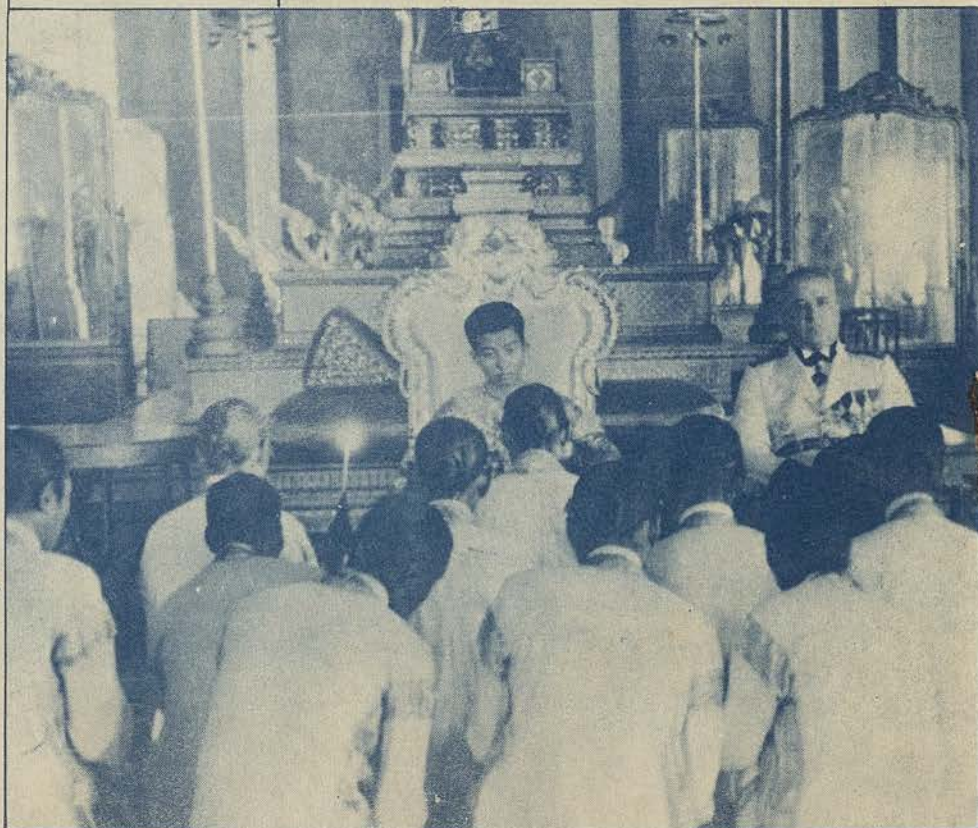
○
Rentré au Palais,
le jeune Souverain
assiste à une dernière
cérémonie rituelle
en présence
du Résident Supérieur

faisant le tour de sa ville capitale, porte sur les épaules de ses sujets, trainé en char, à cheval sur un coursier, balancé sous le dais d'éléphant.

Ouvrant la marche, voici d'abord les troupes de tirailleurs cambodgiens au large bérêt rouge, la garde royale, puis les musiques. A peine écoulées, ce sont les délégations des divers groupes ethniques du Royaume : Malais, Chinois, Annamites et aussi, de la colonie voisine, un large corps de représentants des minorités cambodgiennes préservées par la tutelle française.

Des files de licteurs en souquenille rouge annoncent le gros de la procession. L'air s'emplit de musiques délicates de xylophones et de battements de gongs. Des chevaux aux selles ornées de plumes de paon, des fonctionnaires casqués comme sur les bas-reliefs des monuments antiques, des costumes chamarrés dont la forme traditionnelle est curieusement imprégnée de souvenirs du Second Empire, s'agitent dans un mouvement de plus en plus pressé.

Maintenant, ce sont des Princes et des Ministres en palanquins, abrités sous des parasols, des mandarins en sampots mordorés, de vieux familiers aux moustaches grises, des serviteurs multicolores, des laquais, des palefreniers, des porteurs d'accessoires. A travers les bannières, les chasse-mouches colorés, les éventails, les lances, une idole brune et dorée soutenue par de nombreux bras. Le Roi apparaît, dans des vêtements



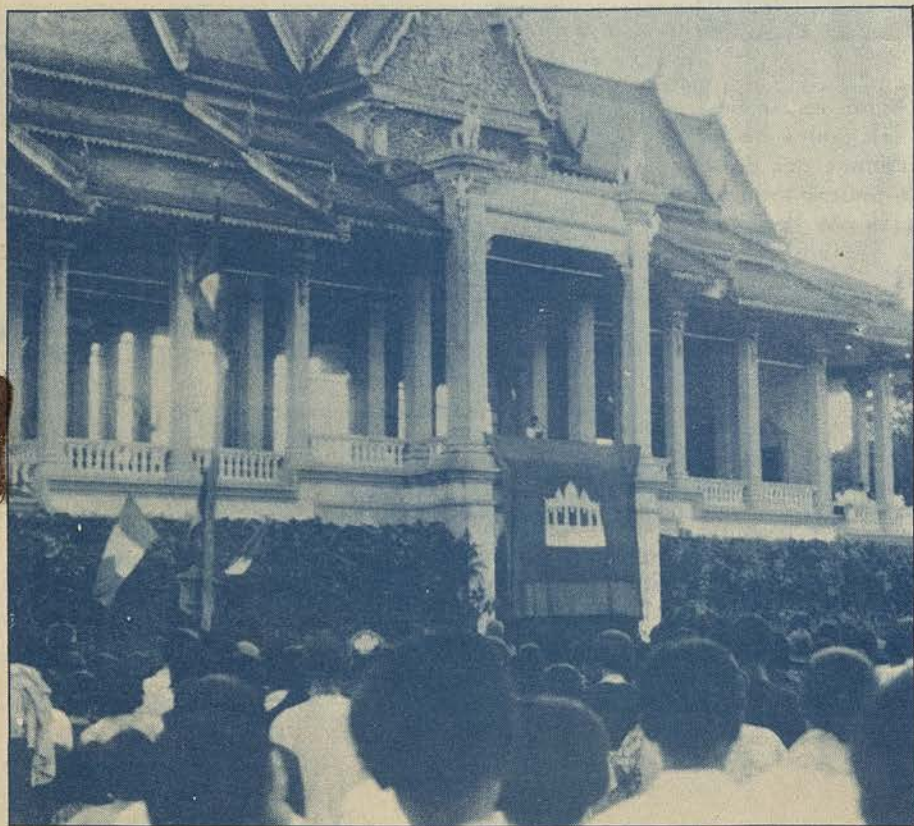
aux tons de cuivre chaud, sous une petite couronne à étage qui en fait un jeune prince de légende. Il descend, il est salué par les Brahmes, il reçoit l'eau lustrale. Sa mère préside au changement de sa coiffure, de ses attributs. Le Résident Supérieur au Cambodge lui porte le salut de la Puissance protectrice. Il repart dans un char sorti des murs d'Angkor dont les petits chevaux à plumet piaffent d'énervement. La foule se soulève d'un seul élan, se dresse sur la pointe des pieds. Déjà le cortège s'éloigne, suivi de l'escadron majestueux des éléphants, caparaçonnés de couleurs vives, harnachés de rouge, porteurs de grands howdahs de cérémonie, délicatement enluminés, qui oscillent avec leurs cornacs accrochés aux ridelles.

Sur le Phnom, tous les bonzes ont tendu le cou et leurs têtes strictement rasées tournent avec ensemble, pendant qu'au-dessous d'elles se déroule la procession royale.

Sur le fleuve, les canonniers ont hissé le grand pavois. Un vent léger fait claquer les oriflammes dres-



↑
Précédé des Brahmes,
sous le palanquin
enluminé,
le Roi rentre au Palais



↑
Le Roi monte sur
l'éléphant
qui le conduira au Palais

← Au balcon de son Palais,
S. M. NORODOM SIHANOUK
parle à Son Peuple

sés le long du quai. Devant l'hôtel de la Résidence Supérieure, les cordons de police maintiennent avec peine tous ceux qui veulent assister à cet arrêt du Souverain devant la Maison de France, qui sera le dernier. Depuis le matin, le flot monte, venu de la campagne, sorti des boutiques, amené par chaloupes, par chemin de fer, ayant gagné à pied la ville du Phnom. Paysans et citadins, en sampots usés, en sampots



brillants, femmes de la campagne aux robes sombres et aux cheveux ras, élégantes de la ville en corsages roses et verts comme des bonbons, Chinois hilares, Malais à petites toques, bavardent tous, peu à peu gagnés par l'excitation générale, enivrés par l'air de fête de ce matin. Placides et réservés, leurs visages s'éclairent et s'animent à mesure que l'heure s'avance.

Ils ont pu déjà apercevoir leur Roi, jeune et beau, superbe dans son appareil solennel, et leur cœur est gagné. Mais ils veulent L'apercevoir encore, fortifier ce lien sentimental qui les lie à Son Auguste Personne, crier leur loyale fidélité à la Couronne mais aussi leur joie heureuse à la vue d'un si merveilleux Prince.

Et voici de nouveau la procession royale. Elle coule, brillante et splendide, fleuve de sons moirés de mille reflets, agité de courants et de remous colorés.

Entre deux haies de marins, S. M. Norodom

Sihanouk s'avance vers le Chef de la Fédération et le Représentant du Protectorat. Le groupe blanc des Brahmes suit ses pas, s'installe en éventail sur le seuil de la Résidence Supérieure. Une dernière fois, le Roi reçoit les bénédictions des prêtres. Il change une dernière fois sa coiffure et l'ordonnance de ses vêtements. Malgré sa fatigue, il sourit à tous, remercie le Gouverneur Général de ses souhaits avec de la joie dans les yeux. Puis, de nouveau grave, il gravit l'estrade, suivi des Représentants de la France. Il attend l'éléphant choisi pour lui.

La silhouette d'or s'enlève avec éclat sur un ciel très bleu. Les émaux persans ont ainsi de jeunes seigneurs lumineux gravés dans une pâte d'azur sombre.

Un vieux cornac, tout cassé dans une veste d'émeraude, s'efforce avec peine d'amener au bas de l'estrade la monture royale, monumentale bête claire à la trompe tachetée. En vain s'y évertue-t-il du pied et de la voix. Le dôme enluminé du palanquin de parade oscille brutalement et, sous le frontal orné de cabochons, les petits yeux de l'éléphant clignent, fatigués de tant d'images. Des laquais se pendent à ses oreilles, encadrent ses défenses cerclées d'or et de pierres. Il se range enfin. Délicatement, le Souverain prend place sur les épaules lourdes, dans l'ombre du dais.

Un dernier soufflement des conques marines. Un appel de clairons. La foule crie son plaisir et se soulève tout entière dans un mouvement affectueux vers son Prince. S. M. Préa Bat Samdach Préa Norodom Sihanouk Varman, Roi du Cambodge, regagne son Palais.

La journée est sur son déclin. La vaste place qui s'étend du fleuve au Palais est pleine d'une foule nouvelle qui croît, à chaque mouvement plus dense. De la tribune de la Salle des Danses qui surplombe l'étendue, le Roi du Cambodge va parler à son peuple.

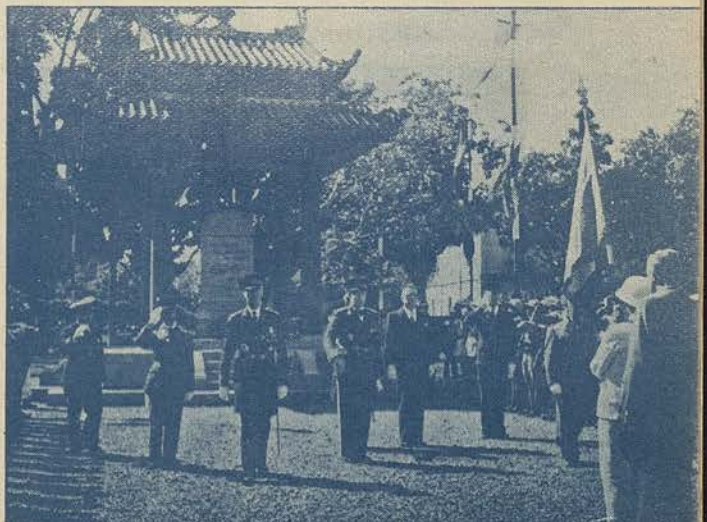
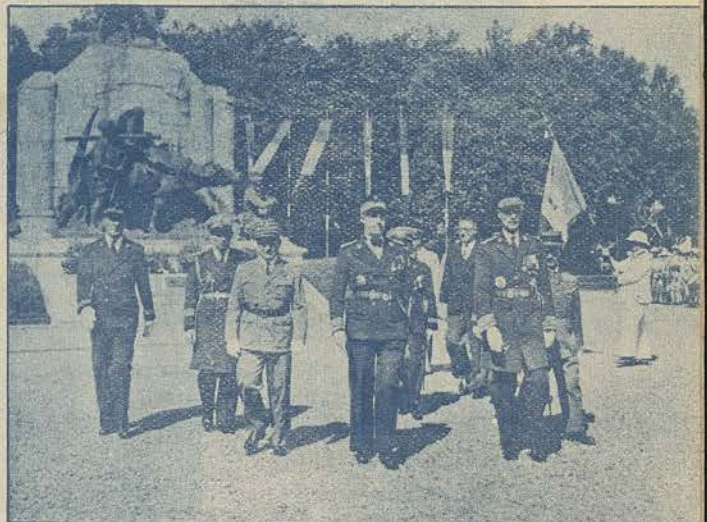
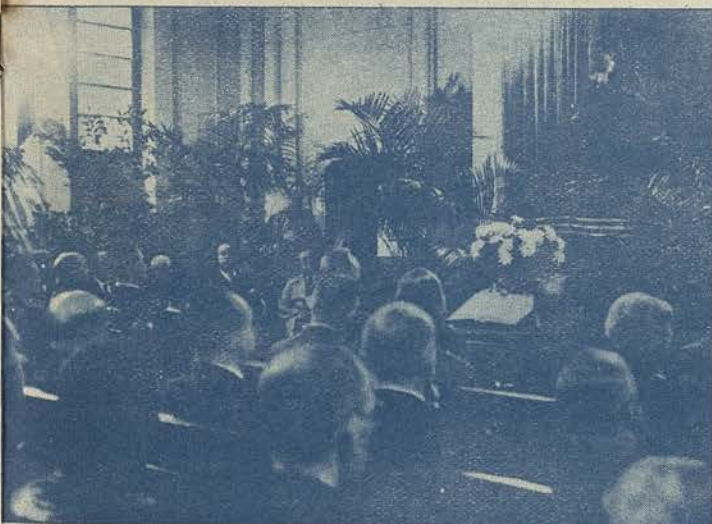
A l'approche de l'heure fixée, un grand silence s'établit peu à peu. Tout à coup, voici le Roi, ombre gracieuse au milieu de ses familiers. D'un seul geste, la place entière est à genoux, le peuple joint les mains et salue. Il n'y a plus que des têtes brunes inclinées vers le sol.

Le Roi parle. Il forme des vœux pour ses sujets, il annonce des réjouissances publiques. D'une seule voix grave, la foule approuve et remercie.

Très haut, surpris de ce cri unanime, les éperviers brisent les cercles paresseux qu'ils décrivaient, planant sur leurs ailes ouvertes toutes grandes, et s'enlèvent par saccades dans le ciel qui pâlit.

Jean SAUVEPLANE.

La Fête des Morts à Hanoi



Ci-dessus, de haut en bas. — A la Cathédrale; au Temple protestant; à la Pagode bouddhique de la rue Richaud.

Ci-contre, de haut en bas. — Au cimetière; au Monument aux Morts français; au monument aux Morts annamites.

La Fête des Morts à Phnom-Penh

1. L'arrivée de S. M. NORODOM SIHANOUK et de M. TRUC, Inspecteur des Affaires politiques, représentant M. le Résident Supérieur, à la Pagode d'Argent.



2. — S.M. NORODOM SIHANOUK et M. TRUC dans la Pagode d'Argent.

3. — L'arrivée de S. M. NORODOM SIHANOUK au Monument aux Morts.



4. — Au Monument aux Morts. L'arrivée de S. M. NORODOM SIHANOUK et M. TRUC.

5. — M. TRUC dépose des gerbes de fleurs au Monument aux Morts.



6. — Au Monument aux Morts. — De gauche à droite : S.A.R. MONI-PONG ; M. TRUC ; M. BARRAULT, vice-président de la Légion des Combattants ; le représentant du Général Delsuc ; le Résident-Maire VIRGITT ; M. VERNE, président des Médailles Militaires.



LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Cochinchine)



M HO-VAN-TRUNG

M. le Dôc-Phu HO-VAN-TRUNG est né le 10 Octobre 1885 à Binh-Thanh (Gocong). Après une brillante carrière administrative, M. le Dôc-Phu TRUNG a pris une retraite bien méritée mais qui ne sera pas pour lui synonyme de repos. Concouramment avec les fonctions nouvelles et importantes auxquelles il est appelé, il poursuivra la remarquable contribution littéraire qu'il a jusqu'ici apportée au roman annamite dont il est un des auteurs des plus sains et des plus goûtés.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Cochinchine)



M. NGUYỄN-THANH-LIÊM

M. NGUYỄN-THANH-LIÊM est né le 15 Août 1887 à Mytho. Industriel annamite qui dirige à Cholon un groupe important de décortiqueries, M. LIÊM est Chevalier de la Légion d'Honneur.

De S. M. Norodom à S. M. Norodom Sihanouk (1864 - 1941)

par R.-G.

LE 3 juin 1864, à Oudong, le Capitaine de Frégate Desmoulins, délégué de l'Amiral de Lagrandière, remettait, au nom de la France, la Couronne Royale du Cambodge à S. A. R. le Prince Préa Ang Vodey Obarrach, qui avait été désigné par le Grand Conseil de la Couronne pour succéder à S. M. le Roi Ang Duong.

Le 29 octobre dernier, à Phnom-penh, le Vice-Amiral Decoux remettait, au nom de la France, la Couronne Royale du Cambodge à S. M. Norodom Sihanouk, désigné par le Grand Conseil de la Couronne pour succéder à S. M. Sisowath Monivong, son grand-père.

A 80 ans d'intervalle, dans la capitale khmère, deux marins représentant le Gouvernement français, accomplissent le même geste, consacrant l'amitié d'un monarque, d'une dynastie, d'un peuple pour la nation à laquelle jadis un roi khmer avait demandé aide et protection.

En 1864 comme en 1941, un amiral préside aux destinées de la France d'Asie ; en 1864 comme en 1941, le Cambodge vient de traverser une ère de graves difficultés ; aujourd'hui comme hier, un jeune monarque d'une dynastie séculaire monte sur le trône du Cambodge auréolant le début de son règne d'espoir et de confiance dans un magnifique avenir.

Il n'est pas vain de remonter quelque peu dans le passé et de feuilleter quelques vieux documents pour faire revivre quelques épisodes peu connus, ou tout au moins en partie oubliés, du couronnement de S. M. le Roi Norodom.

A ces fêtes du couronnement qui déroulèrent leurs fastes sur les pentes du Phnom Reachea-trop, le même où reposent aujourd'hui les cendres des Rois khmers, s'associe la figure d'un marin qui, entre tous ceux qui ont été, en Indochine, dépositaires de l'Autorité française, fut un des plus nobles et des plus purs : le Lieutenant de Vaisseau Doudart de Lagrée.

Nul n'ignore la prestigieuse carrière de Doudart de Lagrée, son exploration du Mékong, son voyage en Chine et la descente du Fleuve Bleu

au cours de laquelle il trouva la mort. On connaît moins son « ambassade » au Cambodge et l'action pacifique de cet homme qui par les amitiés profondes qu'il sût s'acquérir et le prestige dont il jouit à la Cour put amener le Roi Norodom à demander le Protectorat de la France.

Le Lieutenant de Vaisseau Doudart de Lagrée fut envoyé au Cambodge par l'Amiral Bonard en 1862, comme Représentant de la France auprès du Roi. Commandant la canonnière *Gia-dinh*, il vint s'ancrer sur le Tonlé-Sap, dans les eaux de Kompong-luong, face à la colline sacrée de Oudong, au pied de laquelle se trouvait alors la capitale du Cambodge. Son arrivée fut accueillie avec joie. « Le Roi est heureux de voir un bâtiment français dans le Cambodge », écrivait Doudart de Lagrée quelques jours après avoir jeté l'ancre devant Oudong. Doudart de Lagrée ne tarda pas à acquérir par sa douceur et sa bonté une très grande influence auprès des Cambodgiens, tant du peuple que de la Cour et il se prit pour eux d'une très profonde amitié. Dans les lettres qu'un de ses camarades, le Lieutenant de Vaisseau B. de Villemereuil, a pieusement recueillies après sa mort, on trouve à cet égard des pages touchantes qui ont gardé toute leur fraîcheur.

« Le peuple cambodgien, je ne saurais trop le dire, extrêmement doux et craintif, a besoin d'être rassuré par tous les moyens possibles. Il sait que nous sommes assez forts pour le délivrer de ses ennemis du dedans et du dehors ; il nous sera complètement acquis le jour où il aura la conviction que nous respectons son travail et ses droits... Les habitants sont bons et ouverts. Mgr Miche qui, depuis trente ans, parcourt l'Orient et a fini par se fixer ici, m'a déclaré qu'il ne pensait pas qu'il y ait au monde un peuple plus tolérant. Depuis plusieurs siècles, il y a des chrétiens ici et jamais aucun d'eux n'a été inquiété. »

L'Amiral de Lagrandière qui avait succédé à l'Amiral Bonard, était admirablement tenu au courant des événements par son représentant à

Oudong ; il vint, en 1863, faire une visite de courtoisie à S. M. Norodom. Il fut reçu très aimablement. Assisté de Mgr Miche, il fit comprendre à Sa Majesté combien ses intérêts étaient étroitement liés aux nôtres et que la France était en mesure de le défendre contre ses ennemis. Sa Majesté signa en grand secret un traité de Protectorat avec la France qui fut immédiatement envoyé à la ratification du Gouvernement français.

Mais le Roi n'était pas couronné, les intrigues continuaient de plus belle à la Cour du Roi du Cambodge. Le Siam, poussé par l'Angleterre, cherchait à contrebattre l'influence française. Le Roi Norodom, monarque sans couronne, tournait ses regards vers Bangkok qui détenait les attributs royaux, sans la remise desquels, il ne se considérait pas comme investi de la suprême dignité.

Doudart de Lagrée sentait la nécessité de faire couronner le Roi pour asseoir définitivement l'influence de la France. Le Siam, de son côté, tenait par-dessus tout à donner au Roi du Cambodge l'investiture royale qui aurait affirmé aux yeux de tous ses droits irréguliers de souveraineté. Dans la compétition d'influences qui s'était engagée, Doudart de Lagrée fit preuve en cette occasion du plus grand sang-froid et du sens politique le plus averti. Le Roi Norodom était effrayé des conséquences possibles de la signature qu'il avait donnée à l'Amiral Lagrandière ; quelque secret qu'eût été le traité, le Siam en avait été informé et tentait de présider à la remise de la Couronne Royale et de l'épée sacrée, sans lesquelles le Roi Norodom se sentait diminué dans ses prérogatives de Monarque absolu. Le Roi du Siam exigeait que la Cérémonie du Couronnement ait lieu à Bangkok. Norodom ne pouvait s'y résigner, nulle solution n'apparaissait possible. Le Gouvernement de Bangkok consentit alors à se rendre à Kampot pour couronner le Roi du Cambodge et Norodom fit ses préparatifs pour aller recevoir l'investiture royale.

Voici comment Doudart de Lagrée racontait l'histoire à sa sœur :

« 19 mars 1864. Figurez-vous que le Roi du Cambodge a voulu s'échapper de son Royaume et aller à Siam se faire couronner et endoctriner encore une fois. Je me suis tant remué qu'il

s'est arrêté à moitié chemin et depuis deux jours il est rentré dans sa capitale. »

Le succès de Doudart de Lagrée était complet, mais la question du couronnement n'était pas résolue. Doudart de Lagrée s'en inquiétait :

« J'ai frôlé dernièrement, disait-il, une assez forte aventure ; le Roi du Cambodge n'est pas couronné, et Siam, qui détient la couronne en vertu de droits équivoques, voudrait la lui mettre sur la tête à son propre profit en le déclarant vassal. Saigon, que j'ai prévenu, m'a fait dire d'y mettre la main droite si Siam essayait le coup et j'allais avoir une jolie petite scène. Heureusement tout est tombé dans l'eau et renvoyé aux calendes grecques. »

Un peu plus tard, vers la fin du mois de mars, le traité de Protectorat revint après ratification par le Gouvernement français. Notification en fut immédiatement faite aux chancelleries de Bangkok et de Oudong. En présence de cet acte, le Roi du Siam renonça momentanément à agir et consentit à envoyer au Roi du Cambodge la couronne et l'épée sacrée pour le couronnement. Son Délégué, muni des attributs royaux, vint de Bangkok sur l'avis français d'*Entrecasteaux*, débarqua à Saigon et repartit pour le Cambodge en compagnie du Chef d'Etat-Major de l'Amiral de Lagrandière, le Capitaine de Frégate Desmoulins. Arrivés à Oudong, des difficultés surgirent sur le point de savoir qui devait couronner le Roi. Afin de vaincre les susceptibilités et d'éviter les rancœurs, il fut décidé que personne ne placerait la couronne sur la tête du Roi. Le Ponhea Montrey Sorivong, délégué du Roi de Siam, remit, après quelque hésitation, la couronne au Représentant de la France, celui-ci la déposa entre les mains du Roi qui la posa lui-même sur sa tête, imitant en cela le geste de Napoléon I^{er} à Notre-Dame. Protégé contre ses ennemis par l'amitié de la France que venait de consacrer le traité de Protectorat, en possession des attributs royaux et ravi de sentir pour la première fois la couronne sur sa tête, le Roi s'écria dans un transport de joie : « Je considère l'Empereur des Français comme mon père et l'Amiral comme mon frère. » C'était le 3 juin 1864, le Roi venait d'avoir 30 ans.

R.-G.



FEUILLES ERRANTES

BOKOR

(Suite)

par le Dr Guy ISSARTIER

PLUIES.

Le vent étrangle la Forêt. Il prend les arbres à la gorge, les courbe, les secoue. Ils gémissent longuement.

Les ouragans comme des oiseaux de proie fondent du ciel, s'abattent, étouffant le jour.

C'est la Forêt verte et noire des jours noirs.

A travers sa masse tordue, s'ouvrent des trous d'ombre, de sombres re-paires. Ou, plus clair, le lit d'un invisible torrent, comblé par des nichées de fougères, pressées comme de grands oiseaux aux plumes frémissantes. Le petit ruisseau, vers son gîte, galope comme un troupeau de lièvres.

Descendre vers lui, c'est une plongée de scaphandre : à travers les ondes de glauques lumières, s'avance le monde sous-marin des astéries, des polypiers de la forêt aquatique, avec ses méduses, ses algues, ses madrépores. Dans le vert trouble des ramures, une marée de feuilles frétille comme un banc de petits poissons. C'est le temps de la nageoire.

C'est le temps des ruissellements, le temps des violences, des fécondations, des pollutions.

La forêt s'épaissit comme un cancer.

La terre bout d'une fermentation gigantesque. Des fruits pourrissants, des fruits nauséabonds sortent des arbres. Des moisissures sourdent de toutes parts. Les larves grouillent, pul-lulent, les insectes sifflent, vrombissent, se jettent en folie à l'assaut de l'air.

Une énorme hypertrophie des choses, sans règle, sans mesure, sans raison, soulève tout, écrase tout.

Pourtant la jungle, muette, semble déserte, emmurée. Dans l'accalmie de la tempête, son grand corps alourdi, noyé de sucS chauds, de sève sirupeuse, digère ses proies.

Mais soudain, explose la clameur stridente d'une tribu d'insectes. Une liane, toute seule, poussée par une main invisible, se balance. Sur le sentier, fin et noir comme une lame d'épée, ce serpent qui se dresse. Et de tous côtés, cabriolant vers moi, les rouges sangsues de la terre.

Brusquement, au sein des fourrés, éclatement de branches cassées. On ne voit rien. On n'entend rien. Odeur, odeur insensée de la forêt mouillée !

Dans la nuit, la cascade tonnante de Popokvil grondait dans le précipice invisible ; de cet abîme d'encre montent des centaines de lucioles, comme les étincelles jaillies de l'enfer.

ERRANCES.

Mais en octobre, quand souffle le grand vent venu du Levant, voilà que semble descendre l'Automne.

Des feuilles tombent dans les sous-bois, avec le froissement des pages d'un livre. La lumière, plus froide, a l'éclat d'un azur lointain qui s'épure.

Les pins ronds prennent la couleur brune des cèpes, champignons géants. Sur les pentes, la forêt joue de tous ses verts, vert noir, vert bleu, vert roux. Des fougères, desséchées, pendent au bord des talus comme des squelettes.

Mais partout, par paquets, des arbres entiers de fleurs, d'énormes bouquets roses, et les tiges et les pousses rebondissantes rejaillissent sous l'interminable élan de la sève.

Marches sans fin, à travers les champs de menthes en fleurs, les pelouses sableuses, les prairies de hautes graminées, étrangement semblables à des campagnes de France, au milieu de la dense Asie.

Bains dans l'eau vierge d'un torrent, qui bondit comme une meute de chiens, rasant la terre.

Plongées des pistes abandonnées au cœur de l'épaisse futaie où s'élance un gibbon, que froisse l'envol des coqs sauvages, des faisans rouges.

Chemins gravés d'empreintes de bêtes. Sentiers au bord desquels se dresse, au-dessus des buissons, le visage hardi et tendre, le petit museau

des orchidées, chacune pareille au mariage d'un papillon et d'une fleur.

Alors se réveille l'instinct primitif de l'homme errant, tous les sens aux aguets, seul au sein des éléments, dans une sécurité profonde, un exultant bonheur, une sensuelle ivresse de la Terre, avec ce besoin puissant, cette envie ancestrale de se dépouiller, d'être nu dans le soleil, sur le cœur de la sylvie.

Combien de fois égaré aux creux des pentes, au fond des savanes ou dans les cavernes d'ombre ; combien de fois ramené par la secrète amitié des choses...

Et parfois, vers l'Ouest, au delà des zones explorées, franchissant les éperons chevelus à travers l'enchevêtrement des taillis jusqu'à la trouée de quelque ruisseau, découvrir les clairières inconnues qui tout à coup se démasquent au regard ; étalées en terrasses, en gradins, couvertes d'une herbe haute et que labourent, en tous sens piétinées, les foulées énormes, les traces grosses comme des marmites, du peuple des Eléphants. Derrière le rideau d'arbres voisin, ils paissent librement, rois de la forêt mystérieuse.

Et c'est atteindre, à la nuit, dans ce site perdu, après des heures d'efforts, déchiré et nu, loin de tout vivant, le seuil de la contrée interdite où, dans une angoisse émerveillée, on attend que s'ouvre, pour une évasion sans retour, la porte magique du Royaume des Bêtes...

La Semaine dans le Monde

par Jean DESCHAMPS

L'abrogation des articles 2 et 6 du Neutrality Act.

L'acte le plus important de cette semaine vient de se dérouler en Amérique le 13 novembre 1941. La Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique a voté l'amendement à la loi de neutralité par 18 voix de majorité seulement avec 212 voix contre 194.

On peut discuter à perte de vue sur les chiffres du scrutin, sur les divisions politiques qui règnent encore aux Etats-Unis, on n'empêchera pas que cette abrogation est devenue un fait accompli et qu'il reste si peu de chose de la Loi de Neutralité que celle-ci est devenue pratiquement caduque.

L'abrogation de l'article 2 permet donc à la Marine marchande américaine l'accès des ports belligérants. Au vrai, il s'agit simplement d'une régularisation car, d'ores et déjà, les cargos font comme si l'article 2 n'existait pas depuis longtemps.

L'abrogation de l'article 6 permet de faire armer immédiatement tous les navires marchands. Ce serait chose sinon faite du moins commencée ; car les difficultés sont réelles. Si l'on admet que le *shipping* américain représente environ 2.000 navires de tous les tonnages, leur armement apparaît comme une opération d'une très grande envergure.

En admettant que 1.000 navires seulement reçoivent des canons pour la navigation en Atlantique et dans l'Océan Pacifique, l'Armée devrait céder environ 6.000 canons et 60.000 canonnières. Il ne semble donc pas que la solution du problème que pose l'abrogation de l'article 6 du *Neutrality Act* puisse recevoir une solution immédiate complète.

Aussi bien est-il permis de douter un peu de la nouvelle indiquant que les autorités navales ont pris toutes les précautions utiles pour monter des canons sur les navires de commerce américains sans perdre une minute.

Le vote de la Chambre nous apprend un communiqué de Washington a été acquis dans une atmosphère d'émotion intense devant des tribunes pleines. La décision de la Chambre a provoqué une grande allégresse dans les rangs de l'Administration, tandis que l'opposition se montre consternée. L'impression dominante dans les couloirs du Congrès est qu'un coup mortel vient d'être porté à l'isolationnisme.

« L'abrogation des deux articles essentiels ne résoud pas pour l'Administration le problème des grèves, mais lui impose l'obligation d'agir énergiquement pour y mettre fin.

« L'amendement de la loi de neutralité est l'assurance de la victoire finale de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Chine, a déclaré jeudi soir M. Knox, Secrétaire à la Marine. Il a souligné qu'il serait dorénavant possible pour les navires américains de livrer du matériel de guerre là où il sera le plus utile à la nation résistante à l'invasion. »

Une fois de plus, les jeux sont faits et la parole est au canon. Du reste, si les hostilités ne sont pas déclarées ouvertement, elles le sont pratiquement depuis plusieurs mois : la perte du *Reuben James* ne fait qu'illustrer une situation de fait.

« Ce vote, écrit le *New-York Times*, met un terme à l'ironie de la neutralité américaine ; sans être belligérants, nous avons enfin accordé notre législation avec nos espoirs, notre foi et nos convictions profondes. Nous avons chassé les derniers obstacles qui

nous empêchaient de jeter toute la puissance de nos ressources matérielles sur le côté des nations luttant pour la liberté. »

« Le vote donnera au Président Roosevelt les pouvoirs nécessaires pour une action pouvant entraîner des risques incalculables d'une entrée en guerre, écrit le *Wall Street Journal*.

« La bonne conduite de la guerre à l'étranger exige avant tout, dans le public, l'unanimité du sentiment que la guerre est nécessaire en dernier recours, mais pour le moment, cette unanimité n'existe pas chez nous. »

Il nous paraît intéressant, non pas de connaître l'opinion anglaise qui doit naturellement considérer ce vote comme une assurance incomparable sur l'avenir de la bataille de l'Atlantique, mais l'opinion japonaise qui, bien que moins directement intéressée, suit cependant avec une attention soutenue la grande bataille diplomatique dont les conséquences se feront sentir sur toutes les mers.

L'*Asahi* estime que l'approbation du bill par 18 voix seulement, malgré la pression du Président Roosevelt et de M. Cordell Hull, prouve bien que l'opinion américaine n'est pas encore mûre pour la guerre et l'union pas encore réalisée complètement.

Suivant les règles du droit international, les Etats-Unis n'autorisaient pas l'armement des navires marchands avant la révision de l'acte de neutralité. Mais maintenant ceux-ci ont des chances de provoquer des rencontres sur mer entre l'Allemagne et les Etats-Unis, sur le trajet Islande-Angleterre.

La question est de connaître l'application pratique qui suivra la révision de l'Acte de Neutralité. C'est alors qu'apparaîtra l'importance du débat ouvert par le Président.

Une autre opinion japonaise (Tokyo, 15 novembre) est que l'abolition des restrictions appliquées aux navires des Etats-Unis en vertu de la loi de neutralité est considérée ici dans les milieux politiques comme une détermination des Etats-Unis.

Cette révision aggravera la situation en Atlantique.

L'Allemagne, qui est la nation de l'Axe la plus directement intéressée par le vote de la Chambre des Représentants, déclare (Berlin, 14 novembre) : Le vote de la révision de la loi de neutralité provoque à Berlin diverses réactions. On souligne notamment qu'étant donné que la Chambre des Représentants compte 435 membres, une majorité de 212 voix ne représente même pas la moitié du nombre des députés. On ne peut déterminer à Berlin quelles circonstances ont amené plusieurs représentants à ne pas participer au vote, mais on déclare qu'il est grotesque de ne pas interpréter, comme le fait Wendell Wilkie, ce nombre de voix comme une manifestation de la volonté du peuple américain qui, malgré la pression constante exercée sur lui, ne tient pas à s'écarter de la voie suivie naguère.

Il reste à savoir si matériellement les Etats-Unis sont prêts pour une guerre sans merci, avec tout ce qu'elle comporte de sacrifices et de conséquences. On dit que la flotte de guerre américaine est prête. Nous savons, en effet, que la flotte de guerre des U. S. A., composée actuellement de 15 navires de bataille démodés et de 2 cuirassés neufs, est prête. Est-ce suffisant pour une campagne lointaine contre le Japon par exemple qui possède une des flottes du monde les plus modernes et les plus puissantes.

On ne fait pas la guerre sans peine, sans sueur, sans le sacrifice du sang. Il reste donc à voir si les Etats-Unis, confortablement protégés par d'immenses espaces océaniques, comprennent unanimement la portée d'une guerre totale.

Le vote de la Chambre des Représentants indique que l'opinion américaine est encore bien divisée. D'autre part, les menaces de grève des mineurs qui risquent de paralyser la production des grandes aciéries n'ont pas encore été écartées. La situation industrielle américaine est donc telle qu'en ce moment le souci principal du Gouvernement de M. Roosevelt est de réaliser à bref délai l'ordre à l'intérieur avant de prendre la décision que le Président est allé chercher en Géorgie au cours du voyage de 15 jours qui doit se terminer le 23 novembre courant.

M. Saburo Kurusu en Amérique.

Après un voyage fertile en incidents — 48 heures en panne à Midway — M. Saburo Kurusu, envoyé spécial du Gouvernement du Général Tojo, est arrivé à Washington le 16, à 13 h. 05.

Interviewé dès son arrivée à San-Francisco, M. Saburo Kurusu a déclaré : « Il y a beaucoup de gens qui, pour leur intérêt personnel, désireraient pouvoir entraîner nos deux pays dans la guerre. Mais nous devons regarder les choses en face de notre point de vue. Il importe que nous assumions notre responsabilité en premier lieu devant notre peuple avant de le faire devant le monde. Aussi quoi qu'il arrive, nous nous préoccupons avant tout de notre propre bien. »

On sait que M. Kurusu sera reçu le 17 courant par M. Cordell Hull, mais que M. Roosevelt voyage en ce moment en Géorgie. Cette absence paraît tout au moins significative, au moment où le Japon, avec un empressement évident, dépêche vers le Gouvernement des Etats-Unis un ambassadeur extraordinaire.

Qu'est allé faire M. Kurusu à Washington, peut-on se demander pendant que le monde anxieux, sent se former sur l'Atlantique et le Pacifique le plus formidable amoncellement de nuages qui se soit jamais présenté jusqu'ici ? Au vrai, le nouvel envoyé de la paix est parti avec des propositions maximales de la part du Japon.

Le tout est de savoir si les contre-propositions américaines trouveront un terrain favorable d'entente. La paix dans le Pacifique est à ce prix.

En attendant, le ton de la Presse nipponne est très nettement aigre, surtout depuis les dernières paroles de M. Churchill, en particulier celles où le Premier Britannique précise que si la guerre éclatait entre les U. S. A. et le Japon dans le Pacifique, l'Angleterre suivrait une heure après.

Cette aigreur s'est encore accentuée du fait du retrait des « U. S. Marines » des garnisons de Chine, décision plus importante en soi qu'en fait.

Et ces faits se produisent — avec l'incidence de l'abrogation du *Neutrality Act* — au moment précis où M. Kurusu vole vers Washington ! Il paraît donc explicable que la mauvaise humeur des journaux nippons s'en prenne aux Anglais comme aux Américains, ce qui n'est pas pour rendre plus favorable l'atmosphère des négociations « limites » de paix.

Soulignant dans son éditorial de vendredi le contraste de l'attitude du Japon et des puissances anglo-saxonnes, le *Yomiuri* signale que toujours, depuis le début des négociations entre le Japon et les Etats-Unis, le Gouvernement japonais a maintenu une attitude discrète.

« Tous les personnages responsables japonais ont évité de parler des questions nippo-américaines ou d'exprimer des opinions qui puissent irriter les Etats-Unis. Le cabinet Tojo, montrant une prudence particulière dans la première déclaration, signale le but en faveur de la paix du monde de la politique japonaise.

« Mais regardons de l'autre côté du Pacifique, et remarquons ce que les hommes d'Etat américains

ont déclaré même au moment où l'envoyé de la paix, M. Kurusu, se rendait aux Etats-Unis, regardez de l'autre côté de l'Atlantique où « le renard habillé en peau de lion », M. Churchill, menace le Japon. »

Le journal *Hochi* exprime sur un ton analogue la réprobation nipponne : « Quoi que nous ne nous soucions pas des déclarations personnelles, celles violentes et menaçantes du Premier Churchill nous permettent de conclure que la Grande-Bretagne s'efforce vivement de pousser au déclenchement de la guerre dans le Pacifique.

« L'Amérique incitée par la Grande-Bretagne, la Chine, les Indes Néerlandaises, semble croire avec confiance à la défaite du Japon dans le cas de pire éventualité.

« Le Président Roosevelt doit donc étudier l'histoire orientale qui pourrait le détourner de la répétition des erreurs des Mongols il y a 600 ans et des Russes au début de ce siècle. »

Ces déclarations restent — si l'on peut employer ce terme — verbales. Il reste aux diplomates responsables le soin de décider. Toutefois, le ton des polémiques engagées montre sans qu'il soit besoin d'insister, la gravité de la situation.

La France en deuil.

La mort du Général Huntziger.

Comme si les deuils de la guerre ne suffisaient pas encore, comme si les rigueurs d'un blocus anglais implacable n'ajoutaient pas déjà à nos malheurs, comme si les actes inqualifiables de la R. A. F. contre d'innocentes populations n'étaient pas une douloureuse amertume à notre existence quotidienne, il a fallu qu'un destin aveugle vienne frapper à nouveau la France en plein effort de redressement national, dans la personne du Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre, le Général Huntziger.

Revenant d'Afrique, où il avait rencontré tous les Chefs des différentes parties de notre Empire colonial, le Général a trouvé la mort à son retour avec ses compagnons de voyage, à bord de l'avion quadrimoteur qui le ramenait en France. Le givrage fut la cause de la catastrophe du 12 novembre qui endeuilla toute la France.

De toutes les parties du monde et de l'Empire, les témoignages d'estime et de sympathie ont afflué. Témoignages d'anciens adversaires — non les moins émouvants —, témoignages de ses anciens compagnons d'armes et de ses anciens chefs.

Les vertus du Général qui mourut aussi tragiquement au service de la France ont été soulignées en termes d'une haute noblesse par l'Amiral Darlan à la cérémonie funèbre de l'église de Vichy : « ... l'homme était, il est vrai, digne d'identifier l'Armée à sa personne. Fils de l'Est et de l'Ouest, il avait hérité des vertus propres aux grands soldats. Par la clarté de son intelligence, son goût du travail, ses voyages nombreux dans les diverses parties du monde, il avait acquis toutes les connaissances nécessaires aux grands chefs.

« En 1919, il est le plus jeune Lieutenant-Colonel ; c'est à lui, chef du 3^e Bureau, qu'est attribuée pour une grande part la conception du plan qui a donné à notre Armée d'Orient la victoire dans les Balkans. »

« ... Vingt ans plus tard, à la tête de la 2^e Armée puis du 4^e groupe d'Armées, il opposait pendant un mois une résistance acharnée à l'avance allemande pour empêcher que fut tournée notre ligne fortifiée, puis il reçut la mission douloureuse d'aller demander à l'adversaire d'alors les conditions d'armistice.

« Ce jour-là, un des plus sombres de notre histoire nationale, a commencé le périple qui devait enfin le conduire à Wiesbaden où il présidait la délégation française de la Commission d'armistice, avant que la confiance du Maréchal l'appelât au Ministère de la Guerre.

« Nul ne pouvait incarner la France avec plus de dignité que le Général sur le chemin du sacrifice. Il le fit avec tout son prestige, sa distinction native et sa pureté morale. C'est le témoignage qu'en apportent aujourd'hui les représentants des Chefs des Gouvernements et des Armées d'Allemagne et d'Italie en s'inclinant devant son cercueil dans un geste dont le Gouvernement français apprécie pleinement la noblesse.

« Lorsqu'une Nation porte déjà un deuil et qu'un nouveau coup la frappe, il semble que l'état de recueillement dans lequel l'atteint le malheur imprévu lui rende plus immédiatement sensible et nécessaire l'union des cœurs et des esprits sur qui repose le destin futur de la Patrie.

« Général, en vous saluant, en saluant une dernière fois Labusquière, le Capitaine Deroyer, vos admirables collaborateurs, le Capitaine Ricaboy, le Sous-lieutenant Lefèvre, l'Adjudant Gaspar, le Sergent-chef Chavanne, qui vous suivirent dans votre mort, le Gouvernement du Maréchal répète la devise que vous aviez donnée à votre 2^e Armée : « plus est en nous ».

« Devant vos dépouilles tragiques, votre devise ne signifie pas seulement que nous n'aurons jamais fini, nous les vivants, de donner à la Patrie le meilleur de nous-mêmes. Dans un sens plus large, elle nous rappelle qu'il y a plus en nous que les qualités individuelles, que tous ici nous sommes liés en détenant chacun pour notre part une parcelle de cette âme française qui ne peut pas mourir.

« Elle nous rappelle enfin, dans un sens plus élevé, qu'au dessus de nous nous devons mettre notre confiance dans les valeurs éternelles qui ont dirigé l'histoire de la France et qui continueront à inspirer le Gouvernement endeuillé, mais résolu à poursuivre la tâche que ni les difficultés, ni les peines ne peuvent interrompre puisqu'elle a pour but d'assurer, sous la conduite du Maréchal Pétain, l'unité de la Patrie. »

Du 24 au 30 novembre 1941,

Écoutez Radio-Saigon.

Lundi 24. — 19 h. 45 : Parlons de radio ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saigon ; — 20 h. 17 : Radio-cocktail ; — 20 h. 45 : Concert ; — 21 heures : Radio-Saigon sait tout ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 : Nouvelles économiques — Cours de bourse.

Mardi 25. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Albert et Rosette Guy ; — 19 h. 45 : Les entretiens littéraires de Charles Cerighelli : *Molière* (2^e partie) ; — 20 h. 15 : *Maurice Ravel, grand musicien français*, un programme de Charles Roques ; — 21 heures : *La leçon de bridge*, un sketch d'Elie Aubouin ; — 21 h. 07 à 21 h. 30 : Quelques chansons du pays d'Auvergne.

Mercredi 26. — 19 h. 45 : Pour les enfants : Quelques jolies chansons ; — 20 h. 15 : *Mme Bonaparte*, reconstitution historique de Mme Bonnin ; — 21 heures : Vos disques préférés ; — 21 h. 20 à 21 h. 30 : Chronique des livres.

Judi 27. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert : Caroll Gibbons ; — 19 h. 45 : *Introduction sur un thème populaire*, de Gabriel Fauré ; — 19 h. 55 : Ce dont on parle ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : *Notre déesse*, pièce d'Albert Dubois ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 : Nouvelles économiques — Cours de bourse.

Vendredi 28. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Lucien Baroux et de Lucienne Delyne ; — 19 h. 45 : *La lettre du Tonkin*, de Paul Munier ; — 20 h. 15 : *Un soir à Montparnasse*, fantaisie radiophonique ; — 21 heures : Le quart d'heure des amateurs ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Concert.

Samedi 29. — 19 h. 45 : *La maison*, causerie sur la comédie française ; par Mme Tridon ; — 20 h. 15 : La galerie des vedettes ; — 20 h. 45 : Musique de danse ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : *La nuit ensorcelée*, Chopin, Vuillermoz.

Dimanche 30. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : *Mignon*, opéra comique d'Ambroise Thomas.

Naissances, Mariages, Décès...

Naissances.

ANNAM

— MADELEINE, fille de Mme et M. Mimault, gérant de la Source de Vinh-hao.

COCHINCHINE

— PHILIPPE, fils de Mme et M. Mercier, de la Pharmacie Métropole, à Saigon (5 novembre 1941).

— ANNA-PAVLOVNA, fille de Mme et M. Iolkine, chef de chantier à la Société des Dragages et de Travaux publics (7 novembre 1941).

TONKIN

— PATRICK, fils de Mme et M. Constantin Slioussarenks, capitaine au 5^e Régiment Etranger, à Tong (5 novembre 1941).

— GERMAINE-RENÉE, fille de Mme et M. René Boucher, 9^e R. I. C., à Hadong (5 novembre 1941).

— BERNARD-GEORGES, fils de Mme et M. Jean Potel, sergent-chef au 19^e R. M. I. C. (6 novembre 1941).

— JEAN-CLAUDE, fils de Mme et M. Emmanuel Vieulle, lieutenant (6 novembre 1941).

— LOURDES-MARIE-THÉRÈSE-MONIQUE, fille de Mme et M. L. Lapasse, Infanterie coloniale (9 novembre 1941).

— JEAN-PIERRE, fils de Mme et M. René Simart, commerçant (10 novembre 1941).

— YANN-MARYVONNE, fille de Mme et M. Georges Le Coat, lieutenant d'Infanterie coloniale à Laokay (10 novembre 1941).

— CLAUDE-EDMOND-ALFRED, fils de Mme et M. Georges Bazire, ingénieur des Mines à Uong-bi (11 novembre 1941).

— JACQUES-CLAUDE-LAMENT, fils de Mme et M. Maurice Célimon, brigadier des D. et R. à Vanly (14 novembre 1941).

Fiançailles.

COCHINCHINE

— M. ROGER DRAPIER, avec M^{lle} JANINE LANOË, fille de Mme et M. J. Lanoë, directeur de l'Usine Electrique de Mytho.

— M. SAUVEUR PINI, avec M^{lle} LOUISE DERÈNE.

Mariage.

TONKIN

— M. YVES-JEAN DERAZEY, sergent à la Compagnie des Télégraphistes coloniaux de l'Indochine, avec M^{lle} BERTHE MATHET (8 novembre 1941).

Prochains mariages.

COCHINCHINE

— M. AMÉDÉE MAGANI, riziculteur à Soctrang, avec M^{lle} MADELEINE GRESSIER.

— M. MARCEL DEUTSCH, sergent aviateur, avec M^{lle} MATHILDE-LOUISE GUEZENNEC, à Saigon.

— M. ANTOINE LASSAY, sergent au 11^e R. I. C., avec M^{lle} RENÉE GARONE.

TONKIN

— M. EMILE VANNIER, sergent-chef des Formations Aériennes d'Indochine, à Bach-mai, avec M^{lle} RENÉE-ALBERTINE--THÉRÈSE-MARIE-JOSEPH SOUPÉ.

— M. MAURICE-CHARLES POLIAN, lieutenant d'Artillerie coloniale, avec M^{lle} JEANNE-ANDRÉE LACOMBE.

— M. DOAN-KHAC-HIEN, docteur en médecine, avec M^{lle} VU-THI-LOAN, fille de M^{me} et M. Vu-dinh-Dac, commis des résidences en retraite.

Décès.

COCHINCHINE

— M. D. DAMBRUN, ex sous-brigadier de la Police urbaine (5 novembre 1941).

— M^{re} ROGER DUJON, avocat du Barreau de Cochinchine (6 novembre 1941).

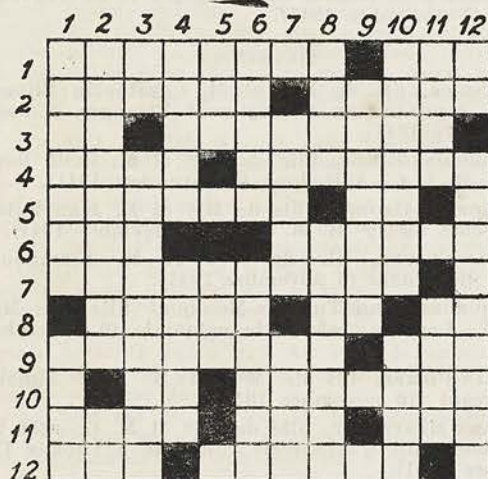
— M^{me} V^{ve} JEANNE SAMBET, à Saigon (11 novembre 1941).

TONKIN

— M^{me} V^{ve} NGUYEN-TRONG-XUYEN, mère de M. Nguyễn-dinh-Khanh, juge d'instruction à Phutho (11 novembre 1941).

— M. DO-VAN-TIEN, chef de section indigène des Douanes et Régies de l'Indochine en retraite (15 novembre 1941).

MOTS CROISÉS N° 51



51. — Horizontalement.

1. — Blanc, il était sacré par les Egyptiens — Perroquet.
2. — L'insuffisance de nourriture en est cause — Globes.
3. — Adjectif — Maladie des pays chauds.
4. — Ennemi des Girondins — Lisant lentement.
5. — Ouvrière d'une manufacture de cigares — Préfixe.
6. — Energiquement — Long siège.
7. — Fatigants.
8. — Serviteur dévoué — Initiales d'un mathématicien français (1803-1855) — Préposition.
9. — Qui vit dans les champs — Rivière de Sibérie.
10. — Note renversée — Différa.
11. — Pétain — Poisson de mer — Homme ou femme ?
12. — Redressé est une plante officinale — Coiffures.

51. — Verticalement.

1. — Chiquenaude — Archevêque de Sens.
2. — Inspirer de la passion — Article.
3. — Adverbe — Nécessaire après une longue étape.
4. — Poisson physostome — Solide dérivant d'un acide par déshydratation.
5. — Couleur — D'une expression qui sert à désigner un terme qui ne saurait être dépassé.
6. — Jeunes cerfs — Luth à manche double.
7. — Racine vomitive — Tragédie de Shakespeare.
8. — Enveloppe sans côte d'un cigare — Ancien.
9. — Mauvaises odeurs.
10. — Amulette — Adverbe.
11. — Extrados de la voûte — Lit.
12. — Unité de poids chez les Romains — Philosophe et historien allemand (1745-1800).

Solution des mots croisés n° 50

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	O	B	O	R	A	T	I	V	E	S	
2	A	M	A	Z	O	N	E	S		S	A	C
3	S	A	B	O	T	E	R		B	C		O
4	T	R	O	N	E			C	E	A	N	S
5	E		R	E		C		A	S	M	O	N
6	L	A	D		E	E	C	L	O	O		E
7		Z		A	T	R	O	C	I	T	E	
8	B	U	R	G	A	U	D	I	N	E		Z
9	A	R	E	N	U	L	E	U	S	E		O
10	B	I	B	I		E	I	M		S	O	N
11	I	N	U		B	E	N		R		V	E
12	L	E	S	T		N	E	G	O	C	E	S

Belle impression?



IMPRIMERIE G TAUPIN & C^{IE}
8-10-12 RUE DUVILLIER HANOI

===== TEL: 218 =====

